

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MUNICIPALITE DE TUNIS



AVIS D'APPEL D'OFFRES N°34/2018

Choix d'avocat ou groupement d'avocats pour la représenter auprès des tribunaux et des instances judiciaires, administratives, militaires de régulation et arbitrales selon les lois et législation en vigueur concernant les procédures administratives, civiles, militaires, commerciales, fiscales, pénales et l'arbitrage

La Municipalité de Tunis lance un appel d'offres pour le choix d'avocat ou groupement d'avocats pour la représenter auprès des tribunaux et des instances judiciaires, administratives, militaires de régulation et arbitrales selon les lois et législation en vigueur concernant les procédures administratives, civiles, militaires, commerciales, fiscales, pénales et l'arbitrage répartis en 7 lots:

Lot n° 1 : Les actions liées à des litiges immobiliers

Lot n° 2 : Les actions à caractère civil

Lot n° 3: Les actions à caractère fiscal et pénal et celles liées à la couverture sociale

Lot n°4 : Les actions portées devant le tribunal administratif contre les décisions de polices administrative de différents types

Lot n°5 : Les actions portées devant le tribunal administratif contre les décisions administratives concernant le statut des agents municipaux de différentes catégories

Lot n°6: Les actions d'indemnisation introduites devant le tribunal administratif

Lot n°7 : Les actions en référé de différent types portées devant les tribunaux judiciaires et qui sont destinées aux avocats qui n'ont pas dépassé 5 ans depuis leurs inscriptions devant les cours d'appel ainsi que les ordonnances sur requête sauf celles concernant le paiement d'argent

Peuvent participer aux lots de 1 à 6 tous les avocats inscrits devant la cour d'appel et la cour de cassation et aussi toutes les sociétés professionnelles d'avocats.

Le lot n° 7 est destiné **seulement** aux avocats qui n'ont pas dépassé 5 ans depuis leurs inscriptions devant la cours d'appel. La municipalité de Tunis se réserve le droit de recourir à un autre avocat inscrit devant la cour de cassation en cas de besoin.

Les avocats ou groupement d'avocats intéressés, peuvent retirer gratuitement le cahier des charges du site officiel des marchés publics (www.marches publics.gov.tn /)

après avoir remplis le formulaire électronique disponible sur le même site ou le retirer tous les jours ouvrables, pendant l'horaire administratif à la Sous - Direction des procès et contentieux, Hôtel de Ville la Kasbah - Tunis.

Les soumissions doivent être placées sous triple enveloppes cachetées.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et portera l'indication «À ne pas ouvrir, appel d'offres n°34/2018 pour le choix d'avocat ou groupement d'avocats pour la représenter auprès des tribunaux et des instances judiciaires, administratives, militaires de régulation et arbitrales selon les lois et législation en vigueur lot n°...» contiendra deux enveloppes intérieures :

- une 1^{ère} enveloppe intérieure fermée et scellée contiendra les pièces administratives indiquées à l'article 12 du cahier des charges.
- une 2^{ème} enveloppe intérieure fermée et scellée contiendra les pièces techniques indiquées à l'article 12 du cahier des charges.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli fermé et recommandé ou par rapid-poste à la Municipalité de Tunis, Hôtel de Ville, La Kasbah –Cedex 1080 Tunis, ou **en mains propres contre récépissé au Bureau d'ordre Central au plus tard le 30 mai 2018 à 10h.**

La date de la réception au bureau d'ordre central fait foi.

La séance d'ouverture des offres est publique, elle sera tenue le même jour, le 30 mai 2018 à 10h30 à l'Hôtel de Ville la Kasbah à la salle des réunions "Bloc B".